

ments, mais encore au salaire des Maîtres et Précepteurs. Par ce moyen la Province se trouverait déchargée d'un fardeau qui tôt ou tard lui sera très-onéreux ; se réservant toutefois le droit d'accorder des suppléments et de donner des gratifications aux Maîtres, Précepteurs et Professeurs, dans des cas privés ; afin d'encourager l'émulation.

Mr. Perrault pense qu'il devrait y avoir dans la principale ville de chaque district un bureau central, qui aurait la direction et la surveillance des établissemens faits et à faire dans les comtés et les paroisses de la province ; il voudrait qu'à ces bureaux appartint tout ce qui concernerait l'entretien et la police des établissemens d'éducation ; la nomination des maîtres et la fixation de leurs salaires ; la répression des abus, la promulgation des réglemens. Ces bureaux de districts, devraient encore, suivant notre auteur, être autorisés à former des bureaux de comtés, à en nommer les membres et à leur donner des règles. Enfin, il voudrait qu'il ne fût permis à qui que ce soit d'ouvrir des établissemens publics ou privés d'éducation, (voulant sans doute parler de l'enseignement des premiers élémens à des réunions d'enfans,) sans avoir obtenu d'un bureau de district ou de comté la permission de le faire.

“ Je ne puis terminer, dit Mr. Perrault en finissant, je ne puis terminer l'aperçu de ce que je conçois être le plus propre à propager l'éducation dans le Bas-Canada, eu égard à ses circonstances actuelles, sans suggérer à la Société Littéraire et Historique de Québec le besoin d'exciter l'émulation des écrivains sur le mode d'enseignement le plus expéditif et le moins dispendieux pour le pays ; ainsi que sur la méthode théorique et pratique de la grande et petite culture convenable au Bas-Canada.”

## SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE QUÉBEC.

LA Société de Médecine de Québec a célébré, lundi dernier, le 6 du courant, son quatrième anniversaire. Tous les membres étaient présens, ainsi que plusieurs élèves en médecine, d'après une invitation générale du président, M. le docteur PAINCHAUD.

Les membres suivans furent nommés aux charges pour l'année suivante :

M. le docteur Ant. G. COUILLARD, président,

“ John CLARKE, (de l'île d'Orléans,) vice-président,

“ Joseph MORRIN, trésorier,

et M. Zéphirin NAULT, bibliothécaire et curateur.

M. le docteur LESLIÉ continuant ses fonctions de secrétaire, qui, par les lois fondamentales de la société, sont déclarées permanentes.